

2021_CT2_260

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées situé sur la Commune de Bouc-Bel-Air

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Cycle de l'eau et assainissement**

■ Séance du 27 mai 2021

06_6_08

■ Approbation du programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées situé sur la Commune de Bouc-Bel-Air

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La station d'épuration de Bouc-Bel-Air fait l'objet depuis 2019 d'une non-conformité en raison d'une trop grande quantité de flux qui y arrivent tout au long de l'année. Le diagnostic eaux claires parasites, achevé en 2020 par la société des Eaux de Marseille concessionnaire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, a permis la mise à jour de nombreuses anomalies structurelles sur les réseaux de la Commune de Bouc-Bel-Air, qui expliquent en grande partie la source de ces flux d'eaux claires, qui doivent être supprimés du réseau.

Afin de pallier cette problématique (par la diminution des volumes arrivant à la station d'épuration), le Territoire du Pays d'Aix prévoit d'engager divers travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement de la Commune, identifiés notamment grâce au diagnostic sus-cité.

Ces travaux sont prévus d'être réalisés sur la rue Sainte-Victoire, la rue du Pilon du Roi, l'avenue Pauline de Simiane et l'avenue Thiers.

Ils consistent en :

- Le chemisage de conduites DN200 et DN300, en amiante-ciment et en grès, sur un linéaire d'environ 550 ml ;
- Le fraisage de joints défectueux avec injection de résine en place ;
- Le fraisage de branchements pénétrants avec pose de selles de piquage ;
- La reprise de l'étanchéité de regards, boîtes de branchement ou collerettes et tampons de regards ;
- La déconnexion de 2 réseaux EU inutilisés.

Le montant total prévisionnel du programme de travaux ainsi prévu pour la réduction des eaux claires parasites s'élève à 225 000 € HT.

Métropole Aix-Marseille-Provence

À titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse Contrat Métropolitain (50% du montant HT de l'opération)	112 500
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	157 500
TOTAL TTC	270 000

Le Territoire du Pays d'Aix réalisera ces travaux dans le cadre de son marché de travaux sans tranchée, avec un démarrage prévisionnel au début du second semestre 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 11 mai 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées situé sur la Commune de Bouc-Bel-Air.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées situé sur la commune de Bouc-Bel-Air, détaillé ci-dessus.

Le montant total prévisionnel du programme de travaux s'élève à 225 000 € HT.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Assainissement – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019200100, nature 21532.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées situé sur la Commune de Bouc-Bel-Air

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 JUIN 2021